



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-quatre février, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 février 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS (à partir de 18 h 15), M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. François SOULAS donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN jusqu'à son arrivée, M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Estelle GUILLOU donne pouvoir à Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Annie TAVNEC.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - DEMANDES DE SUBVENTION :

2026-17. CRÈCHE - AIDE À L'INVESTISSEMENT FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT CAF :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2019, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a mis en place un Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant (FME).

Ce fonds définit les modalités de soutien financier, par les CAF, aux gestionnaires se trouvant dans la nécessité de rénover leurs établissements d'accueil du jeune enfant ou souhaitant investir pour fournir un meilleur service aux familles ou optimiser leur gestion.

Le montant des aides accordées au titre de l'investissement ne doit pas excéder 80 % du coût total hors taxe du projet.

La Direction des Services Techniques a budgété la mise en place d'un sol souple en lieu et place d'une surface bitumée autour de l'aire de jeux extérieure de la crèche. Le devis s'élève à 7 650 € H.T, soit 9 180 € TTC.

La crèche a budgété l'achat de différents équipements (cabane, potagers, jeux et meubles) ; le devis est de 3 181 € H.T soit 3 870,12 € TTC.

Le service Petite Enfance souhaite solliciter ce fonds.

La demande de subvention doit être faite avant le 31 mars 2026.

La demande de subvention portera donc sur la somme de 10 831 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ De solliciter le Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant (FME) auprès de la CAF ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 février 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

